

**Procès-verbaux du conseil de  
Ville de Neuville**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mercredi 4 novembre 2015 à 18 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Philippe Millette	Directeur du Service de l'urbanisme
Monsieur André Roy	Directeur du Service des loisirs
Monsieur Jacques Martineau	Directeur des travaux publics

**EST ABSENTE :**

Madame Manon Théberge	Conseillère
-----------------------	-------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (18 h)**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

15-11-262 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (18 h)**
2. **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**
3. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

15-11-263 **CONSIDÉRANT QUE** la firme Morency Société d'avocats a été mandatée pour défendre la

## Procès-verbaux du conseil de Ville de Neuville

Ville de Neuville dans le dossier d'appel en Cour supérieure du Québec du jugement du 11 décembre 2014 de la cour municipale de Donnacona;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Morency Société d'avocats a présenté sa plaidoirie à la Cour supérieure du Québec le 23 septembre 2015 au palais de justice de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Morency Société d'avocats a présenté la facture no 0000134377 pour les activités effectuées entre le 28 avril et le 28 septembre 2015 concernant le dossier d'appel en Cour supérieure du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture a été vérifiée par le directeur général;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture numéro 0000134377 au montant de 17 344,08\$ taxes incluses.

**QUE** cette somme soit prise au poste budgétaire 02 19000 412 « Services professionnels et juridiques ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 03.

*En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.*

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et greffier